

## **Jeu Concours de Noël de l'Opéra de Dijon**

### Article 1 - Société organisatrice

L'Opéra de Dijon, établissement public local, dont le siège est situé 11 boulevard de Verdun, 21000 Dijon, sous le numéro de SIRET 443 406 244 00022, organise du lundi 2 décembre 2019 (18h) au lundi 23 décembre 2019 (12h), un jeu concours gratuit sans obligation d'achat (ci-après « le Jeu ») selon les modalités du présent règlement, à destination de la communauté Facebook et Twitter.

### Article 2 - Modalité de participation, sélection des gagnants et attribution des lots

L'Opéra de Dijon fait gagner des lots dans le cadre d'un jeu concours de Noël.

Pour participer, les internautes prennent connaissance d'une énigme sur la page Facebook qui leur donne une piste à suivre sur le site internet <http://operaback.opera-dijon.fr>. Ils doivent résoudre 4 énigmes afin de trouver les quatre ensembles de lettres qui leur permettront de former le « mot magique ».

La société se réserve le droit de révéler la réponse exacte le jour où le concours prend fin, le 23 décembre 2019.

Pour valider leur participation, les internautes devront envoyer leur réponse à l'adresse mail communiquée sur la page de la dernière étape du jeu du site internet (<http://operaback.opera-dijon.fr>) : [jeu-noel@opera-dijon.fr](mailto:jeu-noel@opera-dijon.fr). Ils doivent être fans de la page Facebook et/ou abonnés au compte Twitter de l'Opéra de Dijon (<https://www.facebook.com/OperaDeDijon/>, <https://twitter.com/OperaDijon>).

Un tirage au sort sera effectué le lundi 23 décembre 2019 dans l'après-midi par la société organisatrice qui contactera elle-même les 8 gagnants. Pour les contacter, l'Opéra de Dijon enverra un email aux personnes ayant remporté le jeu-concours.

### Article 3 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique résidante en France métropolitaine. Sont exclus de toute participation au présent jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de l'Opéra de Dijon, ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à l'organisation de ce jeu. La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

La société organisatrice se réserve le droit de supprimer toute publication hors contexte et de bannir de sa communauté et d'exclure du jeu tout membre qui publierait des photos ou messages à caractère raciste, pornographique, potentiellement illicite, diffamant, injurieux, obscène, discriminatoire ou menaçant. La fraude avérée ou la tentative de tricherie démontrée d'un participant, notamment par la création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois pourra être sanctionnée par l'interdiction formelle et définitive de participer au tirage au sort.

### Article 4 – Dotations

Il est mis en jeu par l'organisateur les lots suivants :

- 2 places pour un internaute pour assister à la représentation des Châtiments le 12 février 2020 à 20h à l'Auditorium de l'Opéra de Dijon.

Valeur du lot : une place vaut 65 euros en première catégorie.

- 2 places pour un internaute pour assister à la représentation de Macbeth du 24 mars 2020 à 20h à l'Auditorium de l'Opéra de Dijon.

Valeur du lot : une place vaut 65 euros en première catégorie.

- 2 places pour un internaute pour assister à la représentation de Je crois entendre encore le 26 mai 2020 à 20h au Grand Théâtre de l'Opéra de Dijon.

Valeur du lot : une place vaut 65 euros en première catégorie.

- 1 affiche, un CD, un tote bag pour un internaute

Valeur du lot : une affiche est gratuite, un CD vaut 42 euros, un tote bag vaut 1,58 euros.

- 1 affiche, un CD, un tote bag pour un internaute

Valeur du lot : une affiche est gratuite, un CD vaut 13,90 euros, un tote bag vaut 1,58 euros.

- 1 affiche, un CD, un tote bag pour un internaute

Valeur du lot : une affiche est gratuite, un CD vaut 13,90 euros, un tote bag vaut 1,58 euros.

- Une visite des coulisses de l'Opéra de Dijon, un tote bag de l'Opéra de Dijon

Valeur du lot : une visite est gratuite, un tote bag vaut 1,58 euros.

- Une visite des coulisses de l'Opéra de Dijon, un tote bag de l'Opéra de Dijon

Valeur du lot : une visite est gratuite, un tote bag vaut 1,58 euros.

Dans tous les cas, les dotations ne pourront être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

Une dotation non réclamée dans le cadre de cette opération sera réputée abandonnée.

Pour tout refus de dotation ou toute information erronée dans le mail envoyé à l'adresse [jeu-noel@opera-dijon.fr](mailto:jeu-noel@opera-dijon.fr) dédiée au jeu, la société organisatrice se réserve le droit de contacter d'autres participants dont la participation remplit toutes les conditions et de leur attribuer un lot.

### Article 5 – Responsabilité

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions ou les dates. Sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

Le jeu étant communiqué sur Facebook et accessible sur le site internet <http://operaback.opera-dijon.fr>, en aucun cas Facebook ou Twitter ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu. Ni Facebook ni Twitter ne sont pas organisateurs ni parrains de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice.

#### Article 6 - Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au jeu, les participants peuvent devoir fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Opéra de Dijon et ni à Facebook ni à Twitter.

En participant au jeu, le joueur sera inscrit aux listes de diffusion d'informations (newsletter ou autres documents promotionnels) de l'Opéra de Dijon. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, consolidée par la loi du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les participants devront envoyer un courrier à l'Opéra de Dijon, Service commercial et marketing, 11 boulevard de Verdun, 21000 Dijon.

#### Article 7 - Dépôt du règlement et élection de domicile

Les participants élisent domicile à l'adresse indiquée lors de leur participation. La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, déposé auprès de LA SCP Arnaud Martin – Olivier Graveline Huissiers de justice associés, 199-201 rue Colbert, Centre Vauban Bâtiment Ypres – 5e étage, 59000 Lille. Le règlement est téléchargeable gratuitement sur le site web <http://operaback.opera-dijon.fr/mentions-legales/> ou sur le site internet de l'huissier de justice [http://www.martin-huissier-59-lille.fr/jeux\\_concours/2911050553.pdf](http://www.martin-huissier-59-lille.fr/jeux_concours/2911050553.pdf)